



<p align="center">Barème D'Honoraires ABITHEA Tarifs en Vigueur au 01/12/2019</p>
--

TRANSACTION IMMOBILIER RESIDENTIEL : Honoraires à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	Montant des Honoraires
Prix vente inférieur à 40 000 euros	Forfait 4000 euros TTC
Prix vente de 40 001 à 100 000 euros	Honoraire de 7% TTC
Prix vente de 100 001 à 250 000 euros	Honoraire de 6% TTC
Prix vente de 250 001 à 500 000 euros	Honoraire de 5% TTC
Prix vente supérieur à 501 000 euros	Honoraire de 4% TTC

HONORAIRES LOCATION IMMOBILIER RESIDENTIEL :

Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du Bail fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Aout 2014.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- Entremise : 160 € TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée.
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

Trois zones : Zone très tendue : 12 €/m² • Zone tendue : 10 €/m² • Zone non tendue : 8 €/m²

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE :

Les honoraires de l'agence sont de 25% TTC du prix de la location à la charge du propriétaire.

HONORAIRES VIAGER :

Transaction immobilière de la vente en viager.

Les honoraires sont de 15% sur la base de la valeur vénale et sont à la charge de vendeur.

AVIS DE VALEUR :

250 euros TTC à la charge du demandeur.

TRANSACTION FDC, DROIT AU BAIL ET VENTE LOCAUX COMMERCIAUX :

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

RIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT
Prix vente de 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT
Prix vente de 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
Prix vente supérieur à 100 000 €	10 % HT du prix de vente

CESSION DE PARTS SOCIALES ET PROCEDURES COLLECTIVES :

VALEUR VÉNALE DU FONDS DE COMMERCE	Montant des honoraires
	<i>Honoraires calculés sur la valeur vénale du fonds de commerce. La TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires</i>
Valeur vénale < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT
De 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
Au-delà de 100 001 €	10 % HT de la valeur vénale

HONORAIRES LOCATION :

TARIF LOCATION	Montant des honoraires
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30 % HT du loyer annuel facial (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (professionnel, commercial, de courte durée...)
Location avec pas de porte D'un montant minimum de 5 000 € HT (6 000 € TTC)	Voir honoraires fonds de commerce

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente de 0 à 150 000 euros	Honoraire 10% HT avec un minimum de 5000 HT
Prix vente de 150 001 € à 300 000 €	Honoraire de 8% HT
Prix vente de 300 001 € à 450 000 €	Honoraire de 7% HT
Prix vente supérieur à 450 001 €	Honoraire de 6% HT

INFORMATIONS LEGALES :

Société	SARL ABITHEA DEVELOPPEMENT
Adresse	ABITHEA DEVELOPPEMENT, 285 Avenue du Prado – 13008 MARSEILLE
Carte pro. délivrée par la CCI de Marseille	Numéro CPI 1310 2018 000 025 495
SIREN	350 378 642
SIRET (siege)	35037864200333
N° de TVA Intracommunautaire	FR 943 503 78 642
Activité (Code NAF ou APE)	Agences immobilières (6831Z)
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
RCP	MMA Entreprise no.105708080
Capital Social	38.112,25 €